

Ministry of Health

Office of Chief Medical
Officer of Health, Public
Health

Box 12,
Toronto, ON M7A 1N3

Fax: 416 325-8412

Ministère de la Santé

Bureau du médecin
hygiéniste en chef, santé
publique

Boîte à lettres 12
Toronto, ON M7A 1N3

Téléc. : 416 325-8412

Le 28 septembre 2026

À l'attention des professionnels de la santé,

La présente lettre vise à fournir des détails sur le programme de prévention du virus respiratoire syncytial (VRS) de l'Ontario.

Vaccination contre le VRS chez les adultes

Comme communiqué plus tôt cette année, le vaccin contre le VRS financé par des fonds publics est disponible toute l'année pour les personnes âgées admissibles.

Toutes les personnes âgées de 75 ans et plus sont admissibles au vaccin contre le VRS. Les adultes âgés de 60 à 74 ans qui répondent à certains critères de risque élevé ou qui vivent dans certains milieux présentant un risque plus élevé sont admissibles au vaccin contre le VRS financé par les fonds publics. Conformément aux critères de risque élevé du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), les personnes âgées de 60 à 74 ans qui ont besoin d'une oxygénothérapie à domicile ou d'une oxygénothérapie chronique ont été ajoutées au programme ontarien visant les personnes à risque élevé.

Si une personne a déjà reçu une dose du vaccin contre le VRS, elle n'a pas besoin d'en recevoir une autre cette saison; les doses de rappel ne sont pas recommandées pour le moment.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la prévention du VRS chez les personnes âgées, veuillez consulter la fiche d'information ci-jointe. Elle est également accessible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : [Programmes de prévention du virus respiratoire syncytial \(VRS\) | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/programmes-de-prevention-du-virus-respiratoire-syncytial-vrs)

Vaccination contre le VRS pour les nourrissons, les enfants présentant un risque élevé et pendant la grossesse

Compte tenu des résultats positifs importants observés dans le cadre du programme ontarien de prévention du VRS au cours des deux dernières saisons des maladies respiratoires, notamment le taux de participation élevé et la diminution des hospitalisations, l'Ontario continuera d'offrir le nirsévimab (Beyfortus^{MD}) aux nourrissons admissibles et aux enfants présentant un risque élevé, en raison de son efficacité démontrée et de la durée de la protection qu'il procure.

Pour les personnes qui souhaitent une autre approche, le VRSpreF (Abrysvo^{MD}) constitue une autre option sûre et efficace pour aider à protéger les nourrissons contre le VRS. Il peut être administré aux femmes enceintes admissibles entre la 28^e et la 36^e semaine de grossesse afin de protéger les nourrissons grâce aux anticorps maternels qui leur sont transmis avant la naissance. Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) recommande l'administration entre la 28^e et la 36^e semaine de grossesse, selon les données probantes disponibles sur son innocuité et son efficacité. Cette recommandation favorise l'élargissement de l'accès et des possibilités d'immunisation. Santé Canada a autorisé l'utilisation d'Abrysvo^{MD} entre la 32^e et la 36^e semaine de grossesse. Son administration avant la 32^e semaine de grossesse est considérée comme une utilisation hors indication et relève du seul jugement clinique du fournisseur de soins de santé.

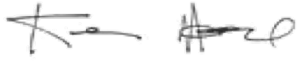
L'administration du nirsévimab (Beyfortus^{MD}) et du VRSpreF (Abrysvo^{MD}) dans le cadre du programme de prévention du VRS pour les nourrissons peut commencer le 1^{er} octobre. La saison du VRS se termine habituellement le 31 mars, et les agents immunisants contre le VRS destinés au programme pour les nourrissons ne doivent pas être administrés après cette date. Si l'épidémiologie saisonnière justifie un changement, le ministère communiquera la nouvelle date de fin du programme de prévention du VRS pour les nourrissons.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la prévention du VRS chez les nourrissons, les enfants présentant un risque élevé et pendant la grossesse, veuillez consulter les fiches d'information ci-jointes. Elles sont également accessibles sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : [Programmes de prévention du virus respiratoire syncytial \(VRS\) | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/programmes-de-prevention-du-virus-respiratoire-syncytial-vrs)

L'accès aux produits de vaccination contre le VRS continuera d'être disponible par l'entremise de votre bureau de santé publique local. Les détails sur l'accès aux produits, ainsi que d'autres renseignements sur les programmes locaux, seront fournis par votre bureau de santé publique.

Nous vous remercions pour votre soutien continu et votre dévouement envers le programme de vaccination financé par des fonds publics, afin de protéger les habitantes et les habitants de l'Ontario contre le VRS,

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.



D^r Kieran Michael Moore, M.D., CCMF(MU), FCMF, maîtrise en santé publique, diplôme en médecine et en hygiène tropicales, FRCPC, FCAHS
Médecin hygiéniste en chef et sous-ministre adjoint, Santé publique

Pièces jointes :

1. Le Programme de vaccination des personnes âgées à haut risque contre le virus respiratoire syncytial (VRS) – Fiche d'information – Fournisseurs de soins de santé
2. Fiche d'information sur le programme de prévention du virus respiratoire syncytial (VRS) destiné aux nourrissons et aux enfants à risque élevé à l'intention des fournisseurs de soins de santé